



INTERPOL

Bilan national en matière de cybercriminalité



L'Internet a gommé les frontières physiques, offrant des possibilités sans précédent aux pays et aux personnes. La dépendance croissante à l'égard d'Internet a également créé un grand nombre de vulnérabilités, permettant ainsi aux réseaux criminels partout dans le monde de coordonner des attaques complexes en quelques minutes. Les enquêtes en matière de cybercriminalité diffèrent des enquêtes de police classiques – elles requièrent des compétences techniques de haut niveau et une coopération entre les pays – et de nombreux pays ne disposent pas encore des moyens nécessaires pour les mener seuls.

L'une des activités importantes du Complexe mondial INTERPOL pour l'innovation (CMII) consiste donc à renforcer les capacités des pays membres en matière de lutte contre la criminalité numérique. De nombreuses possibilités de collaboration

existent entre INTERPOL et des services et organisations partenaires pour proposer aux pays membres des programmes de formation ciblés. En outre, un grand nombre d'autres organisations intergouvernementales proposent elles aussi des formations sur les enquêtes en matière de cybercriminalité et sur l'informatique légale.

La lutte contre la cybercriminalité, qui est transnationale par nature, requiert une grande interopérabilité entre les pays ; à cet égard, les différences importantes de capacités opérationnelles, de systèmes juridiques, de règles et de procédures constituent un défi. Pour le relever, INTERPOL a créé un outil, le « Bilan national en matière de cybercriminalité », qui vise à évaluer les différentes méthodes de lutte contre la cybercriminalité et à tirer des enseignements afin d'aboutir, à terme, à une approche plus harmonisée au niveau mondial.



BILAN NATIONAL EN MATIÈRE DE CYBERCRIMINALITÉ

BILAN EN MATIÈRE DE CYBERCRIMINALITÉ

Un Bilan national en matière de cybercriminalité (BNC) est une évaluation globale de la situation d'un pays membre, réalisée à la demande de celui-ci, dans le domaine du numérique sous tous ses aspects. Il inclut des observations et des recommandations pour renforcer les cadres institutionnel, opérationnel, juridique et technique nationaux existants en matière de lutte contre la cybercriminalité.

Il examine également l'adéquation des conceptions opérationnelles et juridiques nationales avec les normes internationales. Il a pour but d'aider les pays membres à connaître leurs forces et leurs faiblesses, et à détecter les lacunes qui compromettent leur capacité globale à combattre efficacement la cybercriminalité.

Les cadres mis en place pour lutter contre la cybercriminalité dans le pays demandeur seront réexaminés à la lumière des bonnes pratiques au niveau mondial, pour aider le pays concerné à repérer les améliorations possibles. À terme, la capacité globale des services chargés de l'application de la loi à faire respecter les législations relatives au numérique à l'échelle mondiale et à empêcher les cybermalfaiteurs d'exploiter les faiblesses des cadres juridiques nationaux s'en trouvera renforcée.

Le BNC recensera également les besoins en formation spécifiques des services chargés de l'application de la loi dans les pays membres demandeurs. À l'issue de ce bilan, INTERPOL pourra également aider les pays membres à créer un service d'enquête en matière de cybercriminalité ou d'informatique légale.

ÉVALUATION DES CYBERMENACES

En collaboration avec des experts externes du secteur privé et du monde universitaire, INTERPOL rédigera des rapports de Bilan national en matière de cybercriminalité, qui s'appuieront sur un large éventail de travaux de recherche, y compris des entretiens menés dans le pays, axés sur :

- la gouvernance ;
- la capacité des services chargés de l'application de la loi à enquêter sur la cybercriminalité et à la prévenir ;
- les progrès vers l'harmonisation mondiale des procédures opérationnelles, de la réglementation et des cadres juridiques ;
- l'évaluation des menaces et des vulnérabilités.

Les BNC visent à évaluer l'ensemble des cybermenaces qui pèsent sur le pays demandeur. Il s'agira d'examiner les données historiques et de faire le point sur les progrès technologiques récents, pour déterminer comment les cybermalfaiteurs peuvent les exploiter, en tenant bien compte de la situation particulière de chaque pays.



INTERPOL

► **CONTACT:**
Complexe mondial INTERPOL pour l'innovation
Innovation et ouverture dans le domaine numérique
18 Napier Road
Singapour 258510

Tél: +65 6550 3505
Email: EDCGI-CD@interpol.int

- Twitter: [@INTERPOL_HQ](https://twitter.com/INTERPOL_HQ)
- YouTube: [INTERPOLHQ](https://www.youtube.com/INTERPOLHQ)
- WWW.INTERPOL.INT

